

DONNEES
2015 et 2016

**Guide méthodologique de
participation à l'enquête
« Achat et consommation
de médicaments à
l'hôpital »**

Edition 2017: Recueil des données 2015 et 2016

Novembre 2016

Introduction

L'instruction N° DGOS/PF2/2015/56 a organisé, à compter de l'année 2015, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital à l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et fixé les modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

Pour l'édition 2017, l'ATIH met à disposition des établissements un guide méthodologique qui reprend les principales informations nécessaires pour répondre à l'enquête. Les modalités d'utilisation des différents outils informatiques mis à disposition par l'ATIH sont précisés en annexe : le logiciel IDEM, pour produire les fichiers, et la plateforme e-MED pour la transmission du fichier.

Les ARS/Omedits devront valider les données transmises sur la plateforme.

L'enquête sera cloturée le 31 mai 2017.

L'instruction de la DGOS parue le 21 septembre 2016 est reproduite en annexe.

Contenu

1	Présentation générale de l'enquête.....	5
2	Établissements concernés par l'enquête	5
3	Modalités de recueil.....	6
3.1	Référentiel	6
3.2	Valeurs à renseigner	7
3.2.1	Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD	7
3.2.2	Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD.....	7
3.3	Questionnaire	7
4	Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête.....	8
5	En cas de question	10
	Annexe.....	11

1 Présentation générale de l'enquête

L'objectif de l'enquête Achat et consommation de médicaments à l'hôpital est de mieux connaître l'usage des médicaments pour lesquels il n'existe pas de traçabilité dans les bases PMSI. Il est demandé aux établissements de transmettre les volumes d'achat et de consommation de l'ensemble des médicaments dès lors que celui-ci possède un code d'unité commune de dispensation - UCD.

Un questionnaire pré-rempli avec les données de la SAE sera disponible sur la plateforme e-Med. Il comporte deux questions : la présence d'une pharmacie à usage interne et l'autorisation de rétrocession.

Les caractéristiques des établissements concernés par l'enquête et les modalités de recueil sont précisées dans la suite du document.

Les données transmises seront validées sur la plateforme e-Med par les ARS/Omedits.

L'enquête sera clôturée au 31 mai 2017.

2 Établissements concernés par l'enquête

Il s'agit d'une enquête annuelle rétrospective¹ intéressant tous les établissements sanitaires des secteurs public et privé, hôpitaux du service de santé des armées inclus.

Cette enquête concerne les établissements de santé avec et sans pharmacie à usage intérieur (PUI). Elle porte sur tous les champs d'activité :

- Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) ;
- Hospitalisation à domicile (HAD) ;
- Soins de suite et de réadaptation (SSR) ;
- Psychiatrie.

Le périmètre de l'enquête inclut également cette année les achats et consommations de médicaments des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) rattachés aux établissements de santé.

Les secteurs sanitaires suivants sont concernés par l'enquête, les consommations de ces services doivent donc figurer dans les données déclarées par l'établissement :

- Consultations externes,
- Explorations fonctionnelles,
- Activités médico techniques (imagerie notamment),
- SMUR,
- Passage aux urgences,
- Centre de vaccination,
- Orthogénie,
- Dialyse,
- Unités de soin de longue durée (USLD)

¹ Déclaration en année *n* des achats et consommations de l'année *n-1*. A titre exceptionnel, l'édition 2017 de l'enquête portera sur les données 2015 et 2016

Pour les EHPAD rattachées aux établissements de santé, même s'il n'est pas possible d'isoler le volet achat de l'EHPAD, le volet consommation leur correspondant doit être signalé dans une colonne spécifique.

Les secteurs d'activité suivant ne sont pas à déclarer dans l'enquête :

- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non rattachés à un établissement de santé,
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP),
- Maison d'accueil spécialisé (MAS)
- Foyer d'accueil médicalisé (FAM).

3 Modalités de recueil

Le recueil est annuel, par établissement. Il consiste à déclarer, par unité commune de dispensation (UCD), les quantités annuelles achetées et délivrées ainsi que le prix d'achat et le prix moyen pondéré (PMP).

En 2017, le recueil portera sur les données de l'année 2015 et de l'année 2016.

A partir du 2 janvier 2017, les établissements pourront télécharger leurs données 2015 sur la plateforme ATIH.

A partir du 1 avril 2017, les établissements pourront télécharger leurs données 2016 sur la plateforme ATIH.

Entre le 1er avril 2017 et le 31 mai 2017, il sera possible de transmettre les données 2015 et les données 2016 dans deux fichiers distincts.

L'enquête sera cloturée le 31 mai 2017.

Le recueil d'informations s'effectue pour tous les médicaments disposant d'un code UCD, qu'ils appartiennent à la liste en sus² ou non. Les médicaments sous Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) et ceux bénéficiant du dispositif « post-ATU » doivent être également inclus dans le recueil. Sont concernés les médicaments délivrés à toutes les unités du secteur sanitaire (i.e. au bénéfice d'un patient hospitalisé ou pris en charge dans l'établissement pour un acte ou une consultation externe), à toutes les unités de l'EHPAD (pour les établissements de santé concernés), et les médicaments rétrocédés (également pour les établissements concernés).

- Les établissements doivent transmettre préférentiellement leurs données d'achat et de consommation de médicaments par code UCD.
- Pour les établissements ne pouvant pas transmettre leurs données par code UCD, les informations sollicitées peuvent être transmises par code CIP.

3.1 Référentiel

L'ATIH met à disposition des établissements un référentiel médicament détaillé par UCD précisant les codes UCD et les libellés (liste fermée)³. Seuls les médicaments appartenant à ce référentiel pourront être déclarés dans l'enquête.

² Pour plus de détail, consulter les éléments d'information disponible sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/unites-communes-de-dispensation-prises-en-charge-en-sus>.

³ Ce référentiel est issu de la base de données Thésorimed

Un second référentiel répertorie les codes CIP acceptés pour les établissements n'étant pas en mesure de transmettre leurs données par code UCD.

Si vous constatez des produits manquants, vous pouvez le signaler sur la plateforme AGORA citée au point 5.

3.2 Valeurs à renseigner

Il est possible de déclarer ses données soit avec les code UCD, soit avec les codes CIP. Il n'est pas possible de déclarer dans un même fichier des codes UCD et CIP.

3.2.1 Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- le code UCD ;
- le libellé du code UCD ;
- le prix moyen pondéré (PMP⁴) toutes taxes comprises ;
- le dernier prix d'achat (DPA⁴) toutes taxes comprises ;
- les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes peuvent être rejetées.

3.2.2 Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- le code CIP ;
- le libellé du code CIP ;
- le prix moyen pondéré (PMP⁴) toutes taxes comprises ;
- le dernier prix d'achat (DPA⁴) toutes taxes comprises ;
- les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes peuvent être rejetées.

3.3 Questionnaire

⁴ Le PMP et le DPA sont des tarifs unitaires par code UCD/CIP et non des tarifs cumulés.

Les établissements déposeront leur fichier de données UCD ou CIP sur la plateforme e-Med. Au préalable, deux questions vous sont posées concernant la présence d'une PUI dans votre établissement et si la PUI est autorisée à rétrocéder les médicaments. Ces deux questions seront préremplies par les données issues de la statistique annuelle des établissements (SAE). Vous devez valider les informations renseignées si elles sont exactes. Si ces informations sont erronées, vous devez les corriger. Si ces informations sont absentes, vous devez les renseigner.

4 Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête

Ces modalités s'effectuent en quatre étapes :

- ✓ Création du fichier de données (logiciel IDEM)
- ✓ Vérification ou création du compte PLAGÉ
- ✓ Dépôt des données sur la plateforme e-Med
- ✓ Validation du dépôt des données

✓ Création du fichier de données

Dans un premier temps, l'établissement doit préparer le fichier de données de l'année souhaitée (fichier texte de type EXCEL/format CSV), qui doit être préparé si possible à partir du système d'information ad'hoc, ou, à défaut, à partir de tout document de gestion (bordereaux de facturation, bons de réception, ...), en respectant le format décrit aux points 3.2.1 ou 3.2.2.

Une fois le fichier de données prêt, vous devez télécharger le logiciel IDEM qui permet de mettre en forme vos données à déclarer. Vous trouverez les documents nécessaires à l'adresse suivante :

http://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id_lot/1924

Ensuite, il faut préciser au logiciel le finess e-PMSI de votre établissement, l'emplacement informatique où se trouve votre fichier de données, et les séparateurs utilisés. IDEM reconnaît 3 types de séparateurs, la tabulation, le point virgule et la barre verticale. Puis, il faut lancer le traitement, le logiciel va vérifier que les données sont au bon format et cohérentes. Un rapport de synthèse incluant des contrôles de qualité sera édité après le traitement. Si vous constatez des erreurs bloquantes ou des erreurs de saisie, vous pouvez modifier votre fichier et relancer le traitement par IDEM.

Attention ! Ne pas oublier de modifier le nom de votre fichier de sortie (par rapport au nom du fichier de données) ou le répertoire d'enregistrement, sinon le fichier précédemment créé sera écrasé.

Ces informations détaillées avec des impressions d'écran sont disponibles dans le manuel d'utilisation du logiciel IDEM consultable en annexe.

✓ Vérification ou création du compte PLAGE

Une fois votre fichier prêt, vous devez le déposer sur la plateforme e-MED en vous connectant à :

<https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/>

Les identifiants et mots de passe demandés sont ceux de votre compte PLAGE. Si vous n'avez pas de compte PLAGE, vous pouvez en demander la création auprès de l'Administrateur PMSI de votre établissement (généralement le département d'information médicale) pour obtenir un identifiant dans le domaine « Médicament » avec le rôle « Gestionnaire de fichier ».

Ces informations sont également disponibles dans la documentation « Gestion des comptes Ancre » consultable en annexe.

✓ Dépôt des données sur la plateforme

Avec vos identifiants et mot de passe, s'il vous a été attribué le rôle « Gestionnaire de fichier » dans le domaine « Médicaments », vous pouvez vous connecter sur la plateforme e-MED pour déposer le fichier de données.

✓ Validation des données sur la plateforme

Une fois le fichier déposé, il faut valider les données qui seront à l'écran.

A ce stade, les données sont validées par l'établissement, si vous constatez des erreurs dans le fichier, vous pouvez les dévalider et resaisir un nouveau fichier.

Une fois que votre fichier est validé, l'ARS, et/ou Omedit, validera ces données. Après la validation régionale, il n'est plus possible de modifier le fichier.

5 En cas de question

Si ce document ne répondait pas à toutes vos questions, une plateforme donnant accès à un forum extranet de questions/réponses, AGORA : <https://applis.atih.sante.fr/agora>, est accessible avec un compte utilisateur. Un thème spécifiquement dédié à l'enquête est identifié dans l'arborescence.

Si vous n'avez pas de compte PLAGE, une plateforme de support externe, est accessible par téléphone de 8H30 à 18H00 au 08 20 77 12 34 (0,019 € TTC/min) ou par mail à l'adresse support@atih.sante.fr.

Annexe

Annexe I Gestion des comptes enquête médicament pour les établissements

GESTION DES COMPTES ENQUETE MEDICAMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS

Pour accéder à la plateforme Enquête sur la consommation de médicaments à l'hôpital - <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr>, tout utilisateur doit avoir un compte PLAGE et un rôle dans le domaine MEDICAMENT. Les comptes et l'attribution des rôles de « **Gestionnaire de fichiers** » ou de « **Lecteur** » sont gérés via PLAGE - <https://pasrel.atih.sante.fr/plage> .

Ce sont les comptes PLAGE qui ont le rôle Administrateur dans le Domaine Administration qui peuvent affecter les rôles aux utilisateurs.

Deux possibilités :

- L'utilisateur est déjà titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit attribuer à cette personne le rôle de « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE
- L'utilisateur n'est pas titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE

Un « Gestionnaire de fichiers » pourra saisir et valider les données. Un « lecteur » ne pourra que visualiser les données.

1. La personne a déjà un compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans le domaine MEDICAMENT.

Seul un administrateur dans le domaine Administration peut le faire.

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://pasrel.atih.sante.fr/plage/> (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Effectuer une recherche par Nom ou par Id. Puis sélectionner l'utilisateur concerné
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « MEDICAMENT » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)

- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

2. La personne n'a pas de compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur ».

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://pasrel.atih.sante.fr/plage/> (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des Utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Cliquer sur Nouveau en bas de la page (dans la zone Utilisateur). Renseigner les informations Utilisateur puis Enregistrer
- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche. Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « MEDICAMENT » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher le domaine MEDICAMENT, vous devez cocher « attribution à l'utilisateur ».

Etape 1 : Attribuer un rôle à un utilisateur

- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche et Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste
- Dans la zone « Domaine : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine «MEDICAMENT» et cocher à droite attribution à l'utilisateur

Session appartenant à ADMIN Support AGORA Id : 100001

Critères de recherche

Nom [ADMIN] Niveau [Etablissement] Domaine [] Rôle [] Rechercher

1 à 1/1 utilisateurs trouvés

Nom	Prénom	Identifiant	Etablissement
ADMIN	Support AGORA	100001	HOPITAL DE TEST

Utilisateur

Identifiant: 100001
Nom: ADMIN
Prénom: Support AGORA
Courriel: bilansocial-informatique@atih.sante.fr
Téléphone: []
Organisation: ATIH
Structure(s): libelle
Adresse: []
Mot de passe: []
Mot de passe (ressaisir): []

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

- E-SATIS
- BILANLIN
- RECOMPOSITION
- OPHELIE
- OSIS
- DOMEVH
- RNMH
- RAMIG
- ENG-EHPAD
- BILANSOCIAL
- Synis
- TDBESMS
- ISENCE
- ERTC-PSY
- CNG
- SSII
- MEDICAMENT
- GHESS
- TELEMEDECINE
- RTC
- ISENCE-PH
- ISENCE-SCU
- ECDS

MEDICAMENT n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Rôle

- Gestionnaire des fichiers
- Lecteur

Enregistrer

Etape 2 : Attribuer un rôle à un utilisateur

- Cocher le Rôle « Gestionnaire de Fichiers » ou « Lecteur »
- **Pour valider, cliquer impérativement sur Enregistrer en bas de la zone Utilisateur**

Les personnes peuvent maintenant se connecter à <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr> avec les identifiants PLAGE. Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à poster sur Agora, dans le sous-thème Agora > Plage (Pasrel) : https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=268.

Glossaire

PLAGE : acronyme de PLAt-forme de GEstion pour l'accès des services en ligne.

Compte PLAGE : tout utilisateur référencé sur la plate-forme de gestion PLAGE. Chaque utilisateur est identifié par un numéro d'Id qui lui permet de se connecter aux applications gérées par l'ATIH.

Domaine : ce terme peut correspondre à la fois à certaines applications (PMSI, AGORA, ENQUETE MEDICAMENT, ...) ou bien à des fonctions (Administration, Contrôle...). Il s'agit, donc, de Domaine Applicatifs et Fonctionnels.

Statut : ex-DGF/ex-OQN.

Champ : MCO/SSR/PSY/HAD.

Rôle : Gestionnaire de fichier, Lecteur, Opérateur de Saisie, Valideur...

Domaine-Statut-Champ : par exemple, PMSI-ex-DGF-MCO. Parfois, certains Domaines (MEDICAMENT, par ex.) n'ont pas de notion de champ ni de statut

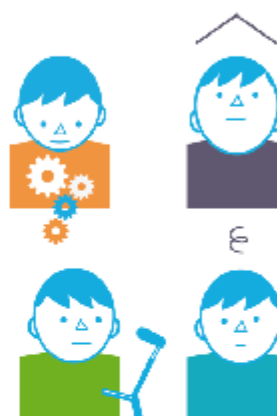
Niveau : il s'agit des niveaux hiérarchiques Etablissement – Régional – National.



Manuel d'utilisation

IDEM v2015.1.x.x

Interchamps



Septembre
2016

Service Architecture et production informatiques
Pôle Logiciels des établissements de santé

Support utilisateurs

Téléphone : 0 820 771 234 (0,019 euros TTC/min)

Foire aux questions - Agora : https://applis.atih.sante.fr/agora/agg_theme.do?idTheme=501

Courriel : support@atih.sante.fr



Sommaire

1.	Présentation générale	5
2.	Format du fichier de consommation de médicaments	6
3.	Présentation de la démarche	7
4.	Qu'est-ce qu'un fichier CSV ?	8
5.	La génération du fichier CSV avec Excel	8
6.	La génération du fichier avec OpenOffice	9
7.	La plateforme enquête médicaments	12
8.	Renseignement des données en entrée du logiciel	13
8.1.	Numéro FINESS PMSI	13
8.2.	Fichier de consommation de médicaments	13
8.3.	Exemple de fichier de consommation de médicaments	13
8.4.	Dossier de sortie	13
9.	Traitement et création des fichiers en sortie	14
9.1.	Contrôles réalisés par le traitement	14
9.2.	Fin du traitement	16
9.3.	Rapport de traitement	16
10.	Le menu Visualiser	18
10.1.	Visualiser les données	18
10.2.	Visualiser et exporter la liste des erreurs	18
10.2.1.	Visualiser et filtrer les erreurs	18
10.2.2.	Exporter la liste des erreurs	20
11.	Le menu Paramétrage	21
12.	Support	21
12.1.	Foire aux questions Agora	21
12.2.	Hotline et mail utilisateurs	21
12.3.	Plateforme « Enquête médicament »	21
13.	Conseils d'utilisation du logiciel	22
13.1.	Message d'erreur « Le format de la chaîne d'entrée est incorrect »	22

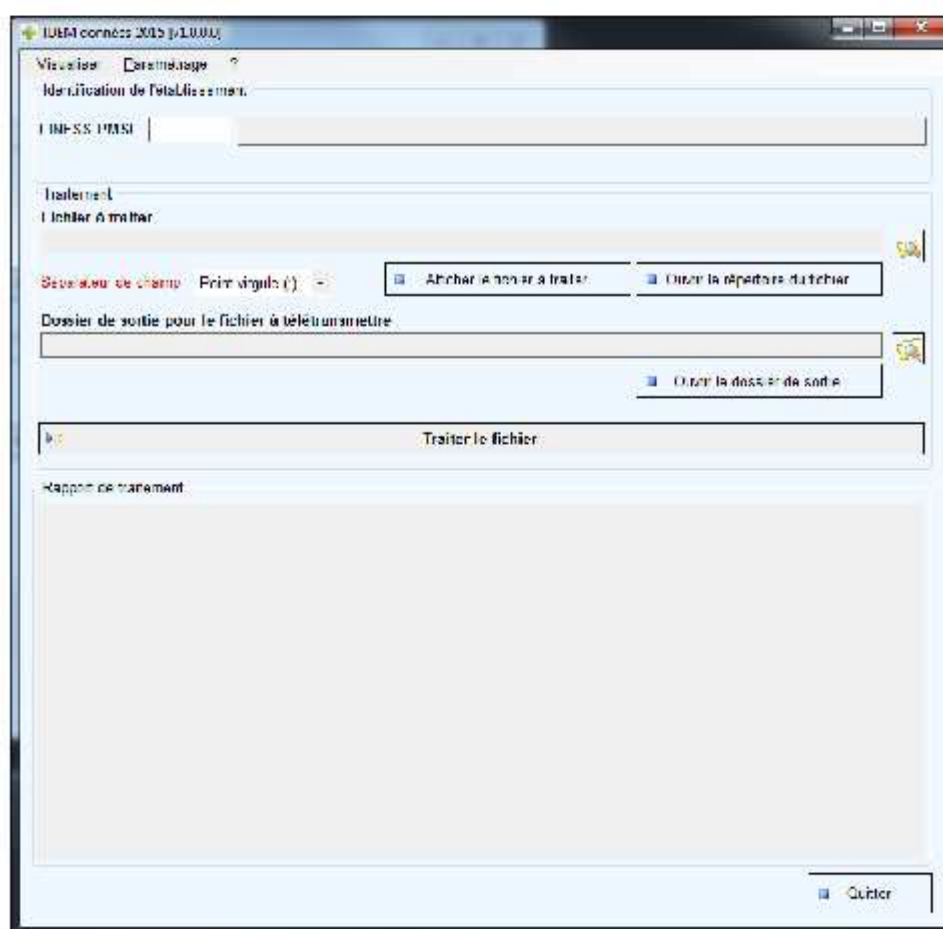


1. Présentation générale

L'enquête sur les médicaments, précédemment gérée par la Drees, est désormais effectuée par l'ATIH, comme spécifié par le Ministère - Instruction n°DGOS/PF2/2015/56 du 24 février 2015. L'objectif est de recueillir la consommation de médicaments dans les établissements de santé afin de mieux connaître leur utilisation et guider le choix des politiques publiques.

L'application « IDEM » (Intégrateur des Données de l'Enquête Médicaments) est l'outil qui prend en entrée un fichier de consommation de médicaments (voir format au paragraphe 3), et crée en sortie un fichier zip qui devra être transmis par l'établissement de santé sur la plateforme « Enquête médicament ». Cette plateforme est disponible à l'adresse : <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/>. Pour s'y connecter, les pharmaciens doivent posséder un compte PLAGE - <https://pasrel.atih.sante.fr/plage>. PLAGE est la plateforme de gestion des comptes utilisateurs de l'ATIH, chaque utilisateur inscrit sur PLAGE possède un numéro Id associé à un mot de passe. Pour vérifier ou obtenir votre compte PLAGE, vous pouvez solliciter l'administrateur principal de votre Etablissement (APE) ou le département de l'information médicale. Pour l'enquête médicaments, le rôle « Gestionnaire de fichier » et/ou « Lecteur » doit avoir été attribué à votre identifiant utilisateur, pour le domaine « Médicament ».

L'interface du logiciel IDEM se présente de la façon suivante :



2. Format du fichier de consommation de médicaments

Les quantités doivent être renseignées sans séparateur de milliers.

Variable	Libellé	Remarques
FINESS_GEO	FINESS géographique	
CODE_UCD	Code UCD	format UCD7 ou UCD13
LIB_UCD	Libellé de l'UCD	
PMP	Prix Moyen Pondéré (PMP) TTC sur l'année	
DPA	Dernier Prix d'Achat (DPA) TTC sur l'année	
QTE_ACHETEE	Quantité achetée en UCD sur l'année	
QTE_RETRO	Quantité rétrocedée en UCD sur l'année	
QTE_DELIV	Quantité délivrée aux unités de soins sur l'année	
QTE_DELIV_EHPAD	Quantité délivrée aux EHPAD rattachées à l'établissement	Optionnel *

* Le champ QTE_DELIV_EHPAD est automatiquement renseigné à 0 pour tous les enregistrements du fichier, s'il n'est pas renseigné dans le fichier à traiter. Le fichier médicaments peut ainsi avoir 8 ou 9 champs.

Les champs doivent être séparés soit par un point-virgule « ; », soit par un pipe « | », soit par une tabulation.

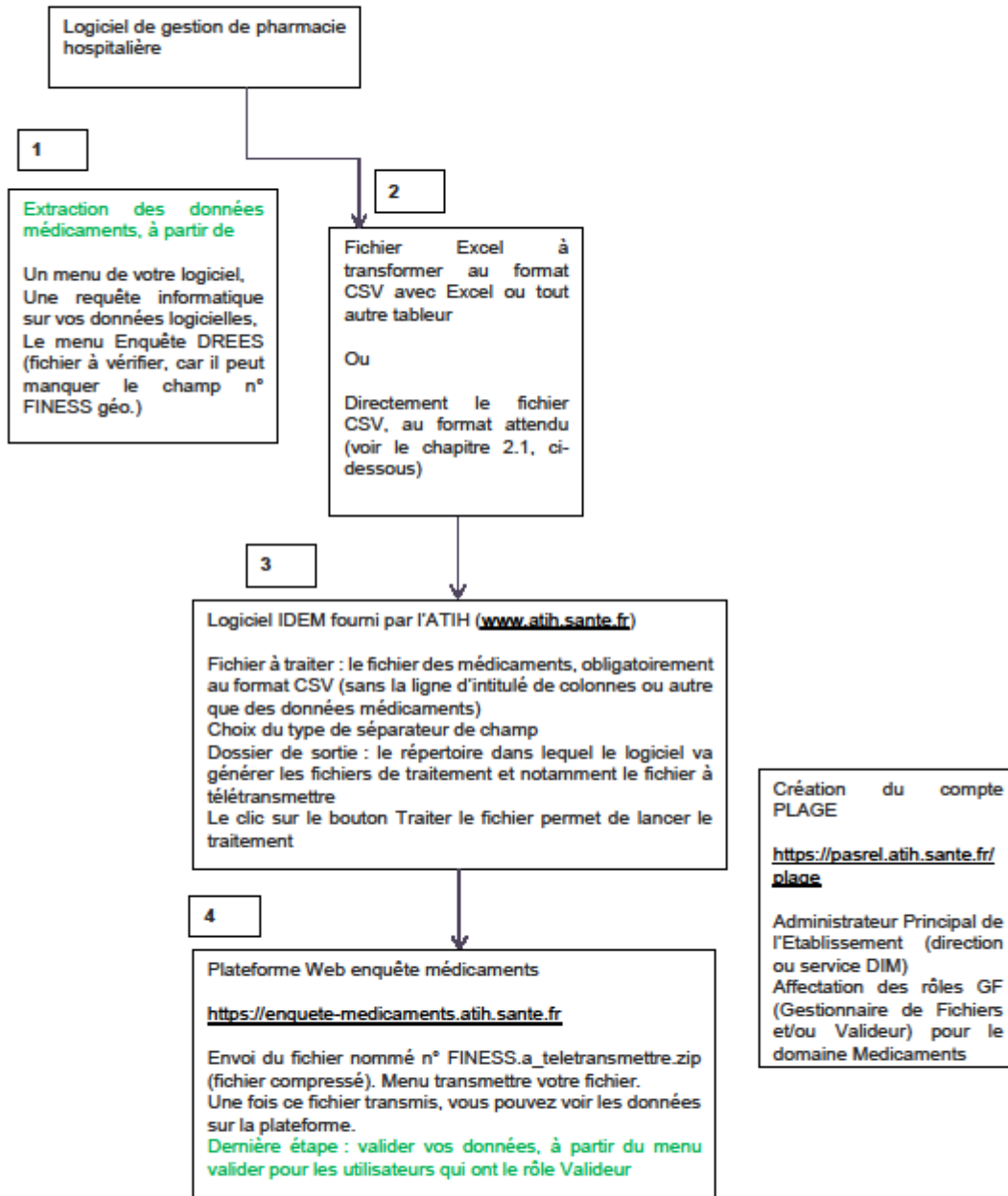
Voici un exemple de ce que doit contenir le fichier de consommation de médicaments à fournir dans la zone « Fichier à traiter » :

```
991539891;9002093;ALDACTAZINECP;0,13;0,124;25100;0;0;0
991539891;9001308;ADRENALINE AGT 0,25MG/ML AMP 1ML;0,51;0,511;20350;0;0;0
```

Notez que dans cet exemple, le séparateur de champs est le caractère « ; ».

Très exceptionnellement, vous pouvez renseigner des codes CIP dans le fichier médicaments, il suffit de renseigner cette option dans le menu Paramétrage du logiciel (voir le chapitre 7 – Paramétrage, à ce sujet).

3. Présentation de la démarche



4. Qu'est-ce qu'un fichier CSV ?

Un fichier CSV est un fichier texte dont chaque ligne contient des données séparées par un caractère de séparation. Le caractère de séparation concernant l'enquête médicaments peut être un point-virgule, une tabulation ou une barre verticale (appelée aussi Pipe). Le terme CSV signifie comma-separated values : https://fr.wikipedia.org/wiki/Comma-separated_values.

Ce fichier CSV, pour l'enquête médicaments, est décrit suivant un format défini. Le format décrit le type de données ou l'information qui est attendue dans chaque colonne ou champ des lignes. Le fichier médicaments doit contenir impérativement 8 ou 9 colonnes et uniquement 8 ou 9 colonnes. Ces 8 à 9 champs (ou colonnes) sont les suivants : n° FINESS géographique d'activité, code UCD, libellé UCD, prix moyen pondéré, dernier prix d'achat, quantité achetée, quantité rétrocédée, quantité délivrée et le champ optionnel quantité délivrée en ehpad. **Il est préférable d'indiquer les libellés des codes UCD en majuscule, lors de l'extraction de ces données, à partir de votre système d'information.**

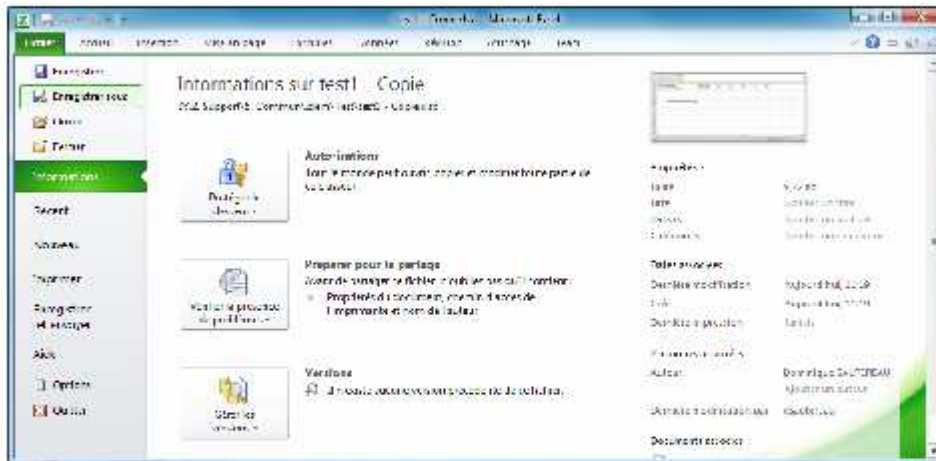
Vous pouvez, donc, contrôler votre fichier médicaments de la zone Fichier à traiter du logiciel IDEM. Pour cela, il vous suffit de leur renommer avec l'extension .txt, pour pouvoir l'afficher avec le Bloc-notes Windows, qui est l'utilitaire d'affichage des fichiers textes sur les systèmes Windows.

5. La génération du fichier CSV avec Excel

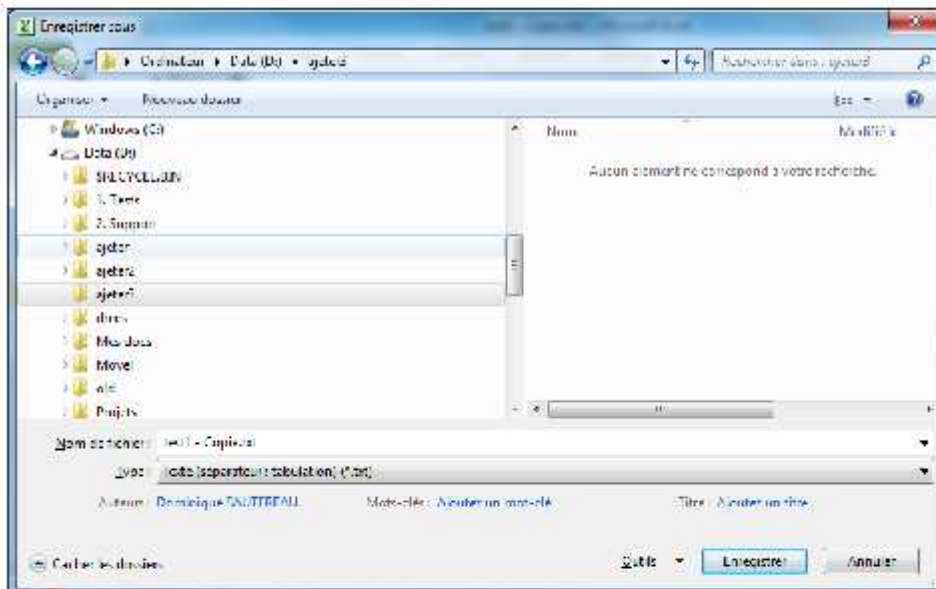
Voici un exemple d'édition d'un fichier sous Excel, il est préférable de toujours modifier le fichier Excel, si vous disposez d'un tel fichier. Le séparateur décimal pour les nombres est la virgule. **Les quantités doivent être renseignées sans séparateur de milliers.** La colonne des codes UCD est au format Texte, afin d'éviter les notations exponentielles d'Excel. Pour les établissements, dont le n° FINESS commence par 0, il faut, également, renseigner cette colonne au format Texte sous Excel (menu clic-droit sur la lettre de la colonne (A), puis sous-menu « Format de cellule » du menu contextuel).

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	051539651	3002033	ALLACIAZOL	0,12	0,13	1,00	0	800
2	961539651	340089300C200	ACETYLCYS	0,05	0,05	1,00	0	70
3								
4								
5								
6								

Pour enregistrer votre fichier au format CSV, vous utilisez la fonctionnalité Enregistrer sous du menu Fichier, avec Excel 2010.

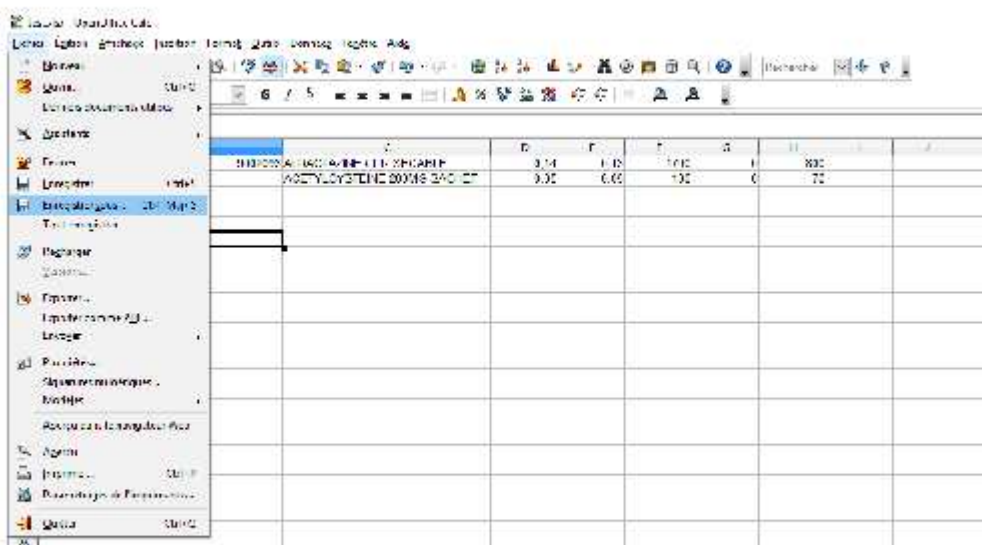


La fenêtre Enregistrer sous vous permet de sélectionner le type de fichier que vous souhaitez générer. Nous vous conseillons d'utiliser le format avec un séparateur de type tabulation. Vous pouvez, également, sélectionner le type CSV avec séparateur point-virgule. Toutefois, des points-virgules peuvent apparaître dans les libellés UCD, c'est pourquoi, il est préférable d'avoir la tabulation comme séparateur de champ (ou colonne).

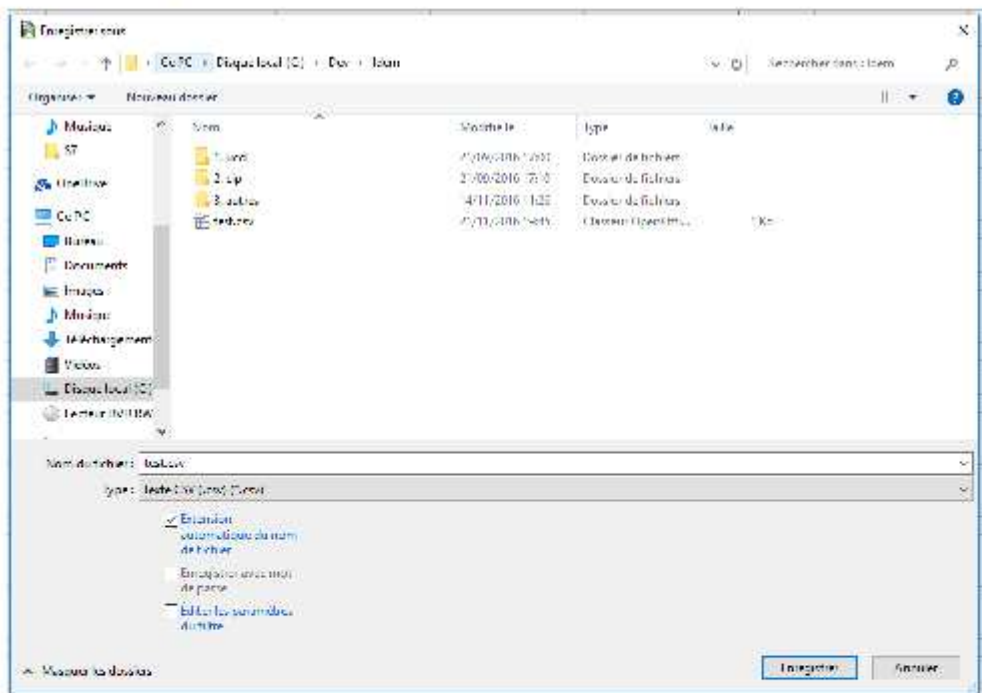


6. La génération du fichier avec OpenOffice

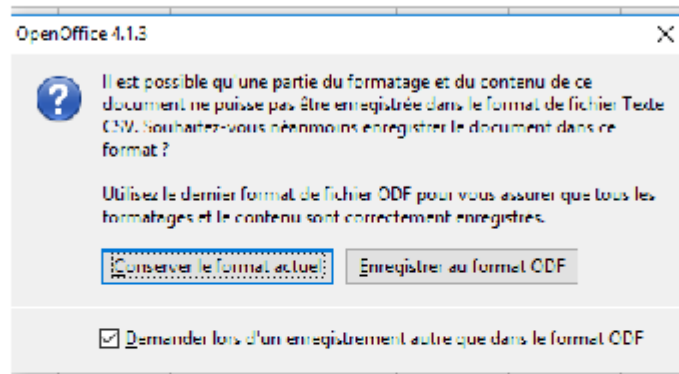
Voici les différentes étapes qui permettent la génération du fichier avec Open Office. Les consignes concernant le format des colonnes sont identiques à celles décrites ci-avant pour la génération avec Excel. Les captures d'écran vous indiquent les différentes étapes à suivre pour l'enregistrement de votre fichier OpenOffice Calc. La première étape consiste à sélectionner le menu Fichier, puis Enregistrer sous...



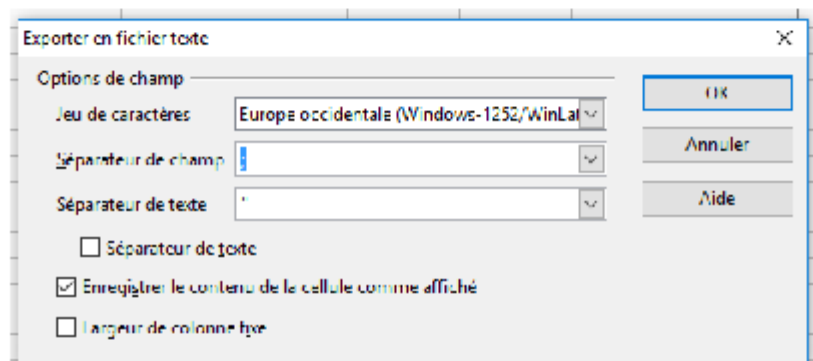
Dans la zone Type, vous choisissez le type Texte CSV, puis vous cliquez sur Enregistrer.



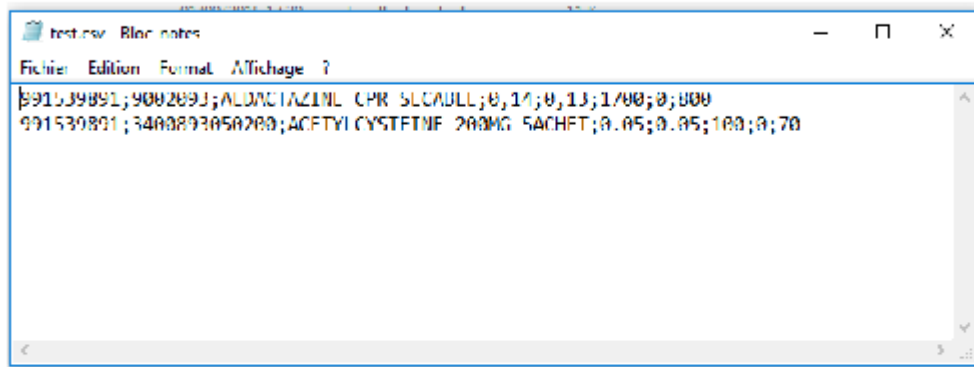
Le logiciel vous affiche une fenêtre vous indiquant que vous avez choisi un format différent du format OpenOffice, il vous suffit de cliquer sur Conserver le format actuel. Vous pouvez décocher Demander lors d'un enregistrement..., si vous le souhaitez.



C'est à l'étape suivante, que vous sélectionnez le séparateur de champ « ; ». Puis, vous cliquez sur OK, le fichier CSV est alors créé.



Nous vous invitons à bien vérifier le fichier généré en l'ouvrant avec le Bloc-notes Windows.



7. La plateforme enquête médicaments

Vous accédez au site Web sur l'enquête médicaments, à partir de l'adresse suivante : <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr>. La connexion à ce site peut poser problème pour les utilisateurs sous Windows XP et qui utilisent le navigateur Internet Explorer. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser un autre navigateur Internet, ou bien un poste informatique sur une version plus récente de Windows.

The screenshot shows the 'e-Med' web application interface. The header is purple and contains the 'e-Med' logo, the title 'Enquête sur la consommation de médicaments à l'hôpital', and user information: '000000001', 'Support AG2016 ADMIN 000000', and a 'Se déconnecter' link. The main content area is white and titled 'Accueil'. It features a welcome message from the ATIH and a list of links: 'Accueil', 'Espace utilisateur', 'Espace administrateur', 'Espace médecin', 'Espace infirmier', 'Espace pharmacien', 'Espace pharmaco-économiste', 'Espace pharmacien', 'Espace pharmacien', 'Espace pharmacien', 'Espace pharmacien'. The footer contains the 'Portail PASS' logo and the ATIH logo.

8. Renseignement des données en entrée du logiciel

8.1. Numéro FINESS PMSI

La saisie du FINESS PMSI s'effectue dans la zone « identification de l'établissement ». Si le logiciel le reconnaît dans son référentiel, il affiche sur la droite le FINESS géographique et la raison sociale du premier établissement possédant ce FINESS PMSI. En pointant la zone du nom de l'établissement avec la souris (sans cliquer), la liste de l'ensemble des établissements rattachés à ce numéro FINESS PMSI s'affiche.

Identification de l'établissement

FINESS PMSI 991539891 | 991539891 ETABLISSEMENT TEST EX-DGF, ETABLISSEMENT TEST LETS NG

FINESS PMSI

FINESS Géographique et raison sociale du premier établissement rattaché à ce FINESS PMSI

Identification de l'établissement

FINESS PMSI 991539891 | 991539891 ETABLISSEMENT TEST EX-DGF, ETABLISSEMENT TEST LETS NG

Traitement

991539891 | 991539891 | ETABLISSEMENT TEST EX-DGF | ETABLISSEMENT TEST LETS NG

991539891 | 991539891 | ETABLISSEMENT TEST EX-DGF | ETABLISSEMENT TEST LETS NG

991539891 | 991539891 | ETABLISSEMENT TEST EX-DGF | ETABLISSEMENT TEST LETS NG


991539891 | 991539891 | ETABLISSEMENT TEST EX-DGF | ETABLISSEMENT TEST LETS NG

FINESS géographiques et raisons sociales de l'ensemble des établissements rattachés à ce FINESS PMSI

8.2. Fichier de consommation de médicaments

Le nom complet du fichier de consommation de médicaments est à renseigner dans la zone « Traitement », « Fichier à traiter ».

Cliquez sur le bouton  pour parcourir l'arborescence de vos fichiers.

Le format du fichier est un format avec séparateur de champs (csv). Le logiciel propose plusieurs choix de séparateurs parmi les 3 suivants : « \t » (tabulation), « | » (pipe), et « ; » (point virgule). Cliquez sur la flèche  pour choisir.

Vous devez impérativement sélectionner le bon séparateur correspondant à celui effectivement présent dans votre fichier, sinon le logiciel ne reconnaîtra pas les différents enregistrements du fichier.

Fichier à traiter

D:\Test\consomedtest.txt

Séparateur de champ Tabulation (\t)

Nom du fichier de consommation de médicaments

Choix du séparateur


8.3. Exemple de fichier de consommation de médicaments

Voici un exemple de ce que doit contenir le fichier de consommation de médicaments à fournir dans la zone « Fichier à traiter » :

```
991539891;9002093;ALDACTAZINECPR;0,13;0,124;25100;0;0
991539891;9001308;ADRENALINE AGT 0,25MG/ML AMP 1ML;0,51;0,511;20350;0;0
```

Notez que dans cet exemple, le séparateur de champs est le caractère « ; ».

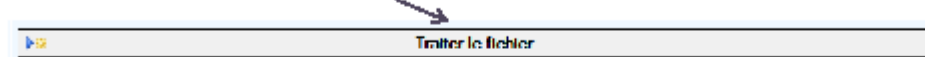
8.4. Dossier de sortie

Un dossier (ou répertoire) de sortie est impérativement à renseigner dans la partie « Traitement », « Dossier de sortie pour le fichier à télétransmettre ». C'est dans ce dossier que seront créés les différents fichiers par le traitement, et notamment le fichier au format zip à télétransmettre sur la plateforme « Enquête médicament ». Cliquez sur le bouton  pour parcourir l'arborescence de vos dossiers.

Vous devez avoir les droits en lecture/écriture sur le dossier de sortie sélectionné, sinon le logiciel ne pourra créer aucun fichier en sortie.

9. Traitement et création des fichiers en sortie

Pour lancer le traitement, cliquez sur le bouton « Traiter le fichier » :



Le traitement peut être plus ou moins long suivant la taille de votre fichier de consommation de médicament. La fin du traitement est signifiée par l'apparition d'une fenêtre dont le message commence par « Traitement terminé ».

9.1. Contrôles réalisés par le traitement

Le logiciel analyse le fichier de consommation ligne par ligne. Si une ligne contient un nombre de champs différent de celui attendu, alors le compte « nombre de ligne ignorés » sera incrémenté et indiqué dans le rapport de traitement. Si une ligne est vide, le compteur « nombre de ligne vide » sera incrémenté et également indiqué dans le rapport.

De plus, une série de contrôles sont effectués sur chacun des enregistrements. Ceux-ci sont numérotés de T01 à T18 et sont décrits par le tableau de la page suivante.

Les codes erreurs signalés avec un « * » dans la première colonne du tableau sont des erreurs dites « bloquantes ». Cela signifie que les enregistrements ayant des erreurs de ce type ne seront pas intégrés dans le fichier zip, et donc non transmis. Les erreurs bloquantes sont T01 et T16.

Les autres erreurs (sans le « * ») n'empêchent pas les enregistrements d'être transmis.

A la diffusion de ce document, seuls les contrôles T01 (« Le FINESS géographique est absent du référentiel ATIH ») et T16 (« Doublet sur code UCD ») sont « bloquants ».

La vérification de ces erreurs est effectuée au niveau de l'établissement. Ces erreurs peuvent être considérées comme des signalements, si vos données sont justes.

Liste de contrôles effectués sur les enregistrements de consommation de médicaments

N° contrôle	Libellé	Variables concernées	Actions
T01*	Le FINESS géographique est absent du référentiel ATIH	[FINESS_GEO]	Correction établissement/MAJ référentiel ATIH
T02	le code UCD est absent du référentiel ATIH	[CODE_UCD]	Correction établissement/MAJ référentiel ATIH
T04	Le PMP est négatif	[PMP]	Correction établissement
T05	Le DPA est négatif	[DPA]	Correction établissement
T06	La quantité achetée est négative	[QTE_ACHETEE]	Correction établissement
T07	La quantité rétrocedée est négative	[QTE_RETRO]	Correction établissement
T08	La quantité délivrée est négative	[QTE_DELIV, QTE_DELIV_EHPAD]	Correction établissement
T09	Le code UCD n'appartient pas à la liste rétrocession alors que la quantité rétrocedée > 0	[CODE_UCD, QTE_RETRO]	Correction établissement/Explication
T10	Le PMP est nul alors qu'une quantité achetée est renseignée	[PMP, QTE_ACHETEE]	Correction établissement/Explication
T11	Le DPA est nul alors qu'une quantité achetée est renseignée	[DPA, QTE_ACHETEE]	Correction établissement/Explication
T12	Un PMP est renseigné alors que les quantités sont nulles (achetées, rétrocedées et délivrées)	[PMP, QTE_ACHETEE, QTE_RETRO, QTE_DELIV]	Correction établissement/Explication
T13	Un DPA est renseigné alors que les quantités sont nulles (achetées, rétrocedées et délivrées)	[DPA, QTE_ACHETEE, QTE_RETRO, QTE_DELIV]	Correction établissement/Explication
T16*	Doublet sur code UCD	[CODE_UCD]	Correction établissement
T17	Le PMP est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence	[PMP]	Correction établissement/Explication
T18	Le DPA est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence	[DPA]	Correction établissement/Explication

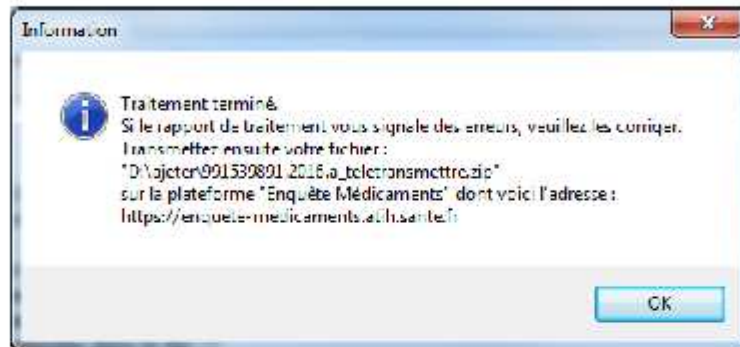
Les erreurs T03, T14 et T15 ont été supprimées à partir de 2016. Les contrôles qui sont effectués par le logiciel IDEM sont des contrôles de cohérence des informations du fichier médicaments. Nous vous invitons à vérifier les informations de votre fichier, certaines erreurs peuvent être considérées comme des signalements.

Voici la signification des différentes colonnes de ce tableau :

- N° contrôle : identifiant du contrôle
- Libellé : libellé du contrôle
- Variables concernées : il s'agit des variables concernées par le contrôle. Les noms des variables sont les mêmes que ceux utilisés dans la description du format du fichier de consommation de médicament décrit en ci-après dans le manuel.
- Actions : l'action à mener et par qui (ATIH ou établissement) pour corriger le problème.

9.2. Fin du traitement

Lorsque le traitement est terminé, une fenêtre semblable à la suivante apparaît.



La fenêtre indique le nom du fichier zip créé par le traitement et à télétransmettre sur la plateforme « Enquête Médicaments ». Cliquez sur OK pour fermer la fenêtre.

9.3. Rapport de traitement

À la fin du traitement, un rapport de traitement apparaît dans la fenêtre principale.

Rapport de traitement
 Traitement effectué le : 09/09/2016 à 17:24:25
 Nom du fichier de médicaments traités : PNA\Pharmie\prod\Commun\2016\idem donnees 2011\1.0.1.0\mes\sur_surete\bc.N°Rncat : 991539801
 Dossier de santé : D:\Ajctcr\Survel\dem
 Nom du fichier zip à transmettre : D:\Ajctcr\Survel\dem\991539801_a_teletransmcttre.zip
 Nombre de lignes intégrées dans le zip : 7 sur 4
 Nombre de lignes non intégrées dans le zip : 7 (dont 1 ligne vide)

Nombre de lignes ignorées : 1
 → Il s'agit du nombre de lignes du fichier non intégrées dans le zip à cause du nombre de champs (ou de colonnes) incorrect.
 → Voir les lignes ignorées :
 Ligne numero: 7: 991530001 0002093 ALDOCTAZINE CPR 0 120 20 25100 0 0

Nombre de lignes avec erreurs bloquantes : 0
 → Il s'agit du nombre de lignes d'erreur non intégrées dans le zip à cause de la présence d'une erreur bloquante T01 ou T16.
 Nombre de lignes avec erreurs non bloquantes : 1
 → Il s'agit du nombre de lignes d'erreur avec présence d'erreurs (non bloquantes) mais néanmoins intégrées dans le zip.
 → Pour valider les lignes avec des erreurs bloquantes ou non bloquantes, veuillez cliquer sur l'option "Totaux des erreurs" dans le menu "Validation" en haut de cette fenêtre.

Liste des erreurs détectées de la plus fréquente à la moins fréquente :

Code	Occur	Libellé erreur
T17	4	Le PMP est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence
T16	1	Le DPA est anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au prix de référence
T18	4	Double sur code LCD
T09	2	Le code JCU n'appartient pas à la liste rétroclassée et/ou que la qualité rétroclassée est non nulle
T12	1	Un PMP est manquant alors que les qualités sont nulles (non classés, rétroclassés et déclassés)
T13	1	Un DPA est manquant alors que les qualités sont nulles (non classés, rétroclassés et déclassés)
T01	1	Le RNFSS géographique n'est pas attaché au fichier PNA dans le référentiel ATIH

Ce rapport indique :

- La date du traitement
- Les données saisies en entrée (nom du fichier de consommation de médicaments, N°FINESS PMSI, dossier de sortie)
- Le nom du fichier zip créé et à transmettre sur la plateforme « Enquête Médicaments ».
- Le nombre de lignes intégrées dans le zip (donc qui peuvent être transmises sur la plateforme « Enquête médicament »), puis après le mot « sur » est indiqué également le nombre total de lignes de votre fichier de consommation de médicaments.
- Le nombre de lignes non intégrées dans le zip (à corriger car non transmises). Ce nombre est égal au nombre de lignes vides (indiqué entre parenthèse) + nombre de lignes ignorées (voir ci-après) + nombre de lignes avec erreurs bloquantes (voir ci-après).
- Le nombre de lignes ignorées car le nombre de champ (ou de colonnes) de la ligne n'est pas celui attendu. Si ces lignes existent, elles sont affichées dans le rapport (5 maximum sont affichées dans le rapport, les 5 premières).
- Le nombre de lignes avec « erreurs bloquantes ». C'est le nombre d'enregistrement qui ne sont pas intégrés dans le zip car ils ont générés des erreurs bloquantes. La liste des contrôles bloquants sont signalés avec un « * » dans le tableau « Liste de contrôles effectués sur les enregistrements de consommation de médicaments ».
- Le nombre de lignes avec erreurs non bloquantes. C'est le nombre d'enregistrement qui contiennent des erreurs non bloquantes, mais sont néanmoins intégrées dans le zip à transmettre.

En bas du rapport de traitement se trouve un récapitulatif des erreurs bloquantes et non bloquantes détectées sur l'ensemble du fichier de consommation, avec l'effectif de chaque erreur, classée de la plus fréquente à la moins fréquente.

Ce rapport peut également être ouvert dans votre éditeur de texte associé aux extensions « .txt » en cliquant sur l'option « Rapport de traitement » du menu « Visualisation ».

10. Le menu Visualiser

10.1. Visualiser les données

Ce menu vous permet d'afficher la liste des lignes qui ont été traitées par le logiciel. Vous obtenez un aperçu équivalent au tableau que vous retrouverez sur la plateforme enquête médicaments.

N° de ligne	Code UCD	Code médicament	Libellé	Libellé officine	Dose	DPA
01	99150-72	9001041	ACUPYR 20MS/2ML SOL INJ AMF 20ML	ACUPYR 20MS/2ML SOL INJ	0.10	0.405
02	99150-72	9001047	ACUPYR 20MS/2ML SOL INJ AMF 20ML	ACUPYR 20MS SOL INJ	0.45	0.445
03	99150-72	900000004-01	ACUPYR 20MS/2ML SOL INJ AMF 20ML	ACUPYR 20MS/2ML SOL INJ	0.45	0.405
04	99150-72	3400890013088	ADRENALINE AGT 0,25MS/ML AMF 1ML	OCCE MEDICAMENT INCO INJL	0.51	0.511
05	99150-72	9001031	ADRENALINE AGT 0,25MS/ML AMF 1ML	OCCE MEDICAMENT INCO INJL	0.51	0.511
06	99150-72	9001030	ADRENALINE AGT 1 MG/ML INJ AMF 1ML	ADRENALINE AGT 1MS/ML SOL INJ AMF	0.51	0.511
07	99150-72	9001031	ALDACTONE 75MS CPR	ALDACTONE 75MS/200ML	0.10	0.100
08	99150-72	9000-30	ALDACTONE 75MS CPR	ALDACTONE 75MS CPR	0.10	0.100
09	99150-72	9001031	ALDACTONE 75MS CPR	ALDACTONE 75MS CPR	0.10	0.100
10	99150-72	90003-1	ALOPLASTINE PATE 905	ALOPLASTINE PATE 905	0.55	0.528
11	99150-72	90003-1	ALOPLASTINE PATE 905	ALOPLASTINE PATE 905	0.55	0.528
12	000000001	9001030	ADRENALINE AGT 0,25MS/ML AMF 1ML	OCCE MEDICAMENT INCO INJL		

10.2. Visualiser et exporter la liste des erreurs

10.2.1. Visualiser et filtrer les erreurs

Dans le menu « Visualisation », cliquez sur « Détail des erreurs » pour faire apparaître un tableau affichant les codes et libellés des erreurs détectées pour chaque code UCD pour chaque numéro FINESS géographique.

Les flèches permettent de filtrer les lignes.

Par exemple, si je désire savoir quels sont les codes UCD ayant généré l'erreur T12, alors je clique sur la flèche à côté de « Code erreur » et ensuite je clique sur « T12 ».

En bas de la fenêtre, l'indicateur de filtre indique le filtre actuellement utilisé. Par exemple, si je filtre sur l'erreur T12, l'indicateur de filtre sera égal à [Code erreur]=T12'.

Pour annuler un filtre sur une colonne, cliquez sur la flèche puis sur « (All) ».

L'option « Synthèse des erreurs » du menu « Visualisation » affiche également le même type de tableau filtrable, mais cette fois-ci le tableau affiche pour chaque erreur détectée leur code erreur, l'effectif de l'erreur sur l'ensemble des enregistrements ainsi que le libellé de l'erreur :

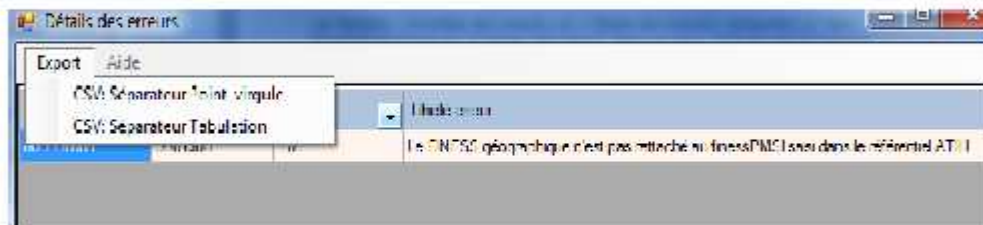
Afficher le fichier médicaments

Code erreur	Effectif	Libellé erreur
0	4	Erreur sur code médicament
1	3	Le DPA des médicaments d'origine ne correspond pas au pays d'origine du médicament
2	3	Le code médicament ne correspond pas à l'ATC
3	2	Le code médicament ne correspond pas à la liste des médicaments que la santé québécoise a autorisés
4	2	Le PMP d'un médicament ne correspond pas à la quantité indiquée sur son emballage
5	1	Le PMP d'un médicament ne correspond pas à la quantité indiquée sur son emballage
6	1	Le DPA des médicaments ne correspond pas à la liste des pays d'origine des médicaments
7	1	Le PMP d'un médicament ne correspond pas à la quantité indiquée sur son emballage
8	1	Le PMP d'un médicament ne correspond pas à la quantité indiquée sur son emballage
9	1	Le PMP d'un médicament ne correspond pas à la quantité indiquée sur son emballage

10.2.2. Exporter la liste des erreurs

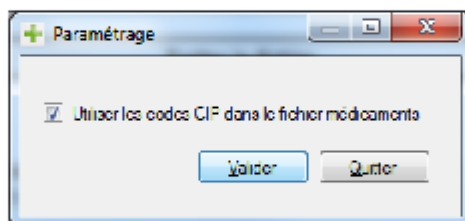
Les fenêtres « Synthèse des erreurs » et « Détails des erreurs » comportent un menu « Export » permettant d'exporter au format csv le tableau des erreurs. Dans ce menu, vous pouvez soit exporter au format csv avec séparateur « ; », soit exporter au format csv avec séparateur tabulation. Dans la fenêtre qui apparaît, veuillez saisir l'emplacement et le nom, l'extension, par défaut, du fichier est « .csv ». Vous pouvez modifier l'extension de ce fichier, en saisissant un nom avec l'extension de votre choix, par exemple « details.txt ».

Attention : si vous avez effectué un filtre sur les données du tableau, seules les lignes filtrées du tableau seront présentes dans le fichier exporté.



11. Le menu Paramétrage

Il s'agit d'une nouveauté, le menu de paramétrage vous permet d'utiliser un fichier médicaments avec des codes CIP. Cette option concerne les établissements qui ne disposent pas d'une PUI ou bien qui n'ont pas du tout la possibilité de renseigner des codes UCD dans le fichier médicaments. Pour que le traitement puisse s'effectuer avec des codes CIP, il vous suffit de cocher cette option dans la fenêtre de paramétrage, puis de valider, comme dans la fenêtre ci-dessous :



12. Support

12.1. Foire aux questions Agora

La foire aux questions Agora, animée par les « experts métier », apporte un support d'aide en ligne. Les utilisateurs peuvent consulter les questions déjà traitées et en poser de nouvelles. Pour accéder à la FAQ, il est nécessaire de posséder un compte Plage (réservé aux professionnels de la santé).

Accéder au thème Agora du logiciel IDEM : sous-thème Agora > Informations médicales > Logiciels > Idem

Accès à la FAQ Agora : <http://agora.atih.sante.fr/>

12.2. Hotline et mail utilisateurs

En cas de difficulté à trouver ou à poser une question, il est possible de joindre la hotline téléphonique ou d'adresser un mail au support utilisateurs. Nous vous invitons à fournir vos coordonnées complètes, ainsi que le n° FINESS de votre établissement.

Hotline : 08 20 77 12 34 (0,019 € TTC/min)

Mail : support@atih.sante.fr

12.3. Plateforme « Enquête médicament »

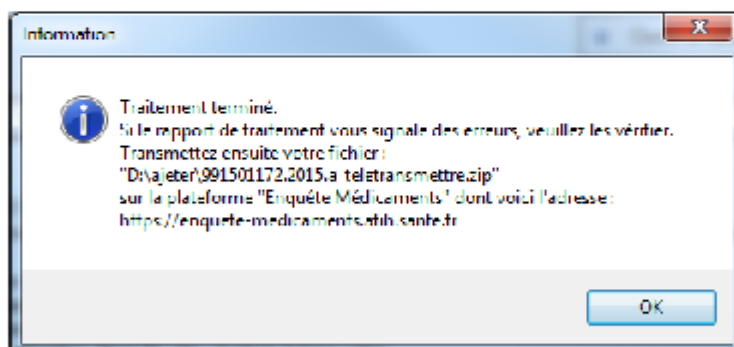
L'adresse de la plateforme « Enquête médicament » sur laquelle le fichier zip, en sortie du traitement du logiciel IDEM doit être transmis est la suivante : <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/>.

13. Conseils d'utilisation du logiciel

Ce chapitre est destiné à vous apporter quelques derniers conseils concernant l'utilisation du logiciel.

L'interface du logiciel IDEM a été conçue suivant des critères de simplicité d'utilisation. Il convient de prendre le temps d'utiliser ce logiciel et de bien observer les messages qui vous sont affichés.

À l'issue du traitement, une fenêtre d'information est automatiquement présentée à l'utilisateur, la voici :



Ainsi, le fichier à envoyer sur la plateforme médicaments est indiqué sur ce message d'information.

Le logiciel IDEM vous propose plusieurs modes pour retrouver les erreurs signalées (menu Visualiser situé en haut de la fenêtre du logiciel). Les contrôles effectués par le logiciel sont des vérifications de cohérence des données. Ces contrôles sont systématiques et correspondent aux cas d'erreurs les plus probables. Bien évidemment, vous pouvez considérer ces erreurs comme des signalements dans la plupart des cas, après analyse et vérification des données du fichier médicament à traiter.

Il n'est pas demandé de corriger toutes les erreurs, mais uniquement celles qui peuvent être corrigées. Sur la plupart de ces erreurs, une vérification sur deux ou trois de lignes de votre fichier peuvent permettre de déterminer si vous pouvez les considérer comme des signalements (ou pseudo-erreurs), sans conséquence.

13.1. Message d'erreur « Le format de la chaîne d'entrée est incorrect »

Cette erreur apparaît juste après le clic sur le bouton Traiter le fichier : Traitement échoué : le format de la chaîne d'entrée est incorrect.

Il faudrait modifier sur votre poste informatique le symbole décimal et mettre une virgule. Sous Windows 7, vous pouvez changer cette information au niveau du Panneau de configuration – Horloge, langue et région – Région et langue – Modifier le format de la date, de l'heure et des nombres et clic sur Paramètres supplémentaires. Dans la fenêtre Personnaliser le format qui apparaît, alors, il convient de changer le Symbole décimal qui apparaît, en le remplaçant par la virgule. Pour cette manipulation, vous pouvez vous faire assister d'un informaticien.

Après utilisation du logiciel IDEM, il est important de remettre le paramétrage précédent pour que cela n'affecte pas le fonctionnement de vos autres logiciels.



Ministère des affaires sociales et de la santé

Direction générale de l'offre de soins
Sous direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins
Bureau qualité et sécurité des soins (PF2)
Personnes chargées du dossier :
Benoit Murlat, Etienne Nédellec
01-40-56-51-26 ; 01-40-56-56-46
benoit.murlat@sante.gouv.fr
etienne.nedellec@sante.gouv.fr

La Ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux
des agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements de santé

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des
observatoires des médicaments, des dispositifs
médicaux et de l'innovation thérapeutique

INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2016/276 du 2 septembre 2016 relative à la reconduction de l'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital menée par l'ATIH, aux modalités de recueil des données de consommation des médicaments et à l'accompagnement des établissements de santé.

Validée par le CNP le 2 septembre 2016 - Visa CNP 2016 - 127
Date d'application : immédiate

NOR : AFSH1625745J

Classement thématique : Etablissements de santé - gestion

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
Résumé : Cette instruction a pour objet la reconduction de la maîtrise d'ouvrage à l'ATIH de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital, des modalités de recueil des données de consommation des médicaments pour les années 2015 et 2016 et d'accompagnement des établissements. Les établissements de santé transmettront les quantités achetées, délivrées et rétrocédées ainsi que le prix moyen pondéré d'achat et le dernier prix d'achat de chaque médicament par code UCD.
Mots-clés : ATIH, enquête, médicament, établissement de santé
Textes de référence : INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2015/56
Diffusion : Les établissements de santé doivent être destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des agences régionales de santé.

1. Contexte et Objectif

1.1. Contexte

L'INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2015/56 a organisé, à compter de l'année 2015, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital à l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et fixé les modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

L'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital collecte, par médicament, le code UCD, le prix moyen pondéré d'achat, le dernier prix d'achat, les quantités achetées, délivrées et rétrocédées.

Dans le cadre de cette enquête, des outils sont mis à la disposition des établissements pour constituer le fichier de données et le transmettre via une plateforme internet pour constitution d'une base nationale annuelle consolidée.

Depuis 2005, ce recueil administratif non obligatoire des achats de médicaments dans les établissements de santé en Métropole et en Outre-mer ayant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation et/ou d'hospitalisation à domicile et/ou de dialyse, était organisé par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

1.2. Objectif et exploitation

La poursuite et le développement d'un système efficient de recueil des données de consommation des médicaments à l'hôpital est un véritable enjeu pour une meilleure connaissance de l'utilisation de tous les médicaments quels que soient leur mode de financement et, pour piloter les politiques publiques sur le médicament notamment, celle relative aux médicaments génériques.

La présente instruction a pour objectif de reconduire l'enquête précédemment menée par l'ATIH. Elle expose également les modalités du recueil organisé par l'ATIH, et la nature de l'accompagnement des établissements qui sera mis en œuvre avec l'aide du prestataire retenu par l'ATIH en liaison avec les OMEDIT. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'enquête pour les données des années 2015 et 2016 recueillies en 2017 est également présenté.

L'accès à ces données répond à une mission d'observation, de suivi et d'analyse des consommations des médicaments tant à l'échelon régional que national.

L'établissement a accès à ses propres données et l'Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) et les Agences Régionales de Santé (ARS) ont accès aux données des établissements de l'ensemble de leur région.

L'exploitation de ces données permettra, à partir des tableaux de bord réalisés par l'ATIH, de disposer, à l'échelon régional et national, d'une meilleure connaissance des prix d'achat, d'évaluer notamment la pénétration des médicaments inscrits au répertoire des génériques et des biosimilaires ainsi que d'analyser les pratiques de prescription.

2. Champ du recueil

Le recueil demandé en 2017 concerne les données de consommation et d'achat de l'année 2015 et de l'année 2016. Ces données seront fournies sous la forme de deux fichiers distincts : un pour l'année 2015 et un pour l'année 2016.

Ce recueil concerne les établissements de santé en métropole et en Outre-mer ayant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation et/ou d'hospitalisation à domicile et/ou de dialyse, ainsi que les établissements d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD) directement rattachés à un établissement de santé¹ disposant ou non d'une pharmacie à usage intérieur PUI.

Pour les établissements disposant d'une PUI, l'extraction des données sera réalisée à partir de leur logiciel de gestion.

Pour les établissements ne disposant pas d'une PUI, le recueil sera réalisé à partir de tous les éléments permettant de remplir l'enquête, notamment les données issues de la facturation.

3. Données de consommation des médicaments dans les établissements de santé à collecter

Pour les données de la période 2015-2016, l'envoi des données sera fait en une ou plusieurs fois sous la forme de deux fichiers distincts, l'un comprenant les données de l'année 2015 et l'autre celles de l'année 2016.

¹ Une dérogation est accordée pour les établissements sanitaires qui intègrent les achats destinés à une EHPAD. En effet, même s'il n'est pas possible d'isoler le volet achat de l'EHPAD, le volet consommation leur correspondant doit être signalé dans une colonne spécifique.

Il est demandé aux établissements de santé de recueillir pour chaque spécialité pharmaceutique les informations suivantes :

- Le numéro FINESS : le recueil doit se faire au même niveau que pour le PMSI : FINESS juridique pour les établissements publics et FINESS géographique pour les établissements privés
- Le code UCD,
- Le libellé du code UCD,
- Les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Les quantités délivrées aux Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées (EHPAD) rattachées à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD),
- Le prix moyen pondéré d'achat toutes taxes comprises,
- Le dernier prix d'achat toutes taxes comprises.

Pour les établissements de santé sans PUI n'ayant pas la possibilité de déclarer en code UCD, l'information peut être transmise au moyen des codes CIP.

Des informations concernant la présence d'une PUI au sein de l'établissement et de la possibilité de rétrocession seront complétées par l'ATIH à partir des données de la Statistique Annuelle des Établissements de Santé (SAE). Ces éléments seront transmis à chaque région pour relecture par les OMEDIT et les ARS. Les établissements corrigeront le cas échéant ces données et devront les valider.

4. Modalités de recueil

4.1. Rôle de l'ATIH

L'ATIH fournit aux établissements le format du fichier d'export attendu permettant d'alimenter la plateforme internet.

Dans le cadre de cette enquête, l'ATIH livre aux établissements et aux OMEDIT et ARS des outils spécifiques :

- l'application IDEM utilisée par les établissements et permettant la saisie et la transmission des données de l'enquête, disponible en téléchargement sur le site de l'agence ;
- un guide d'utilisation de cette application qui permet notamment de connaître le format des données à déclarer ;
- un guide méthodologique expliquant les données à recueillir et les établissements et activités concernés par l'enquête ;
- le référentiel médicament contenant la liste des codes UCD ou CIP à 7 et 13 caractères attendus dans le cadre de l'enquête ;
- une plateforme e-MED <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/> permettant aux établissements utilisant le logiciel IDEM de télétransmettre les données ;
- des contrôles automatiques de la qualité des données livrées par l'établissement généreront des messages d'erreur si les données sont erronées ou incomplètes. Les contrôles automatiques s'assurent que les codes UCD et CIP existent dans le référentiel et vérifient la cohérence des prix unitaire.

4.2. Rôle des OMEDIT

Les OMEDIT ont un rôle d'accompagnement, de diffusion et de promotion de l'enquête dans les établissements de santé en lien avec les ARS. Cette enquête étant un enjeu prioritaire d'un point de vue national, les OMEDIT devront inscrire cette priorité d'action à leur programme de travail. Ils s'assurent aussi de la mise en œuvre de la correction par l'établissement des rejets de ligne dus notamment aux erreurs de codage UCD et CIP ou des difficultés à y parvenir en cas de rejets massifs des données importées.

4.3. Rôle des ARS

Les ARS ont un rôle de validation à l'échelle régionale des données transmises par les établissements.

5. Calendrier de recueil

L'enquête 2017 se déroulera en trois temps et concernera les données des années 2015 et 2016 :

- À partir du mois de septembre 2016, l'ATIH mettra à disposition des établissements de santé les outils permettant le recueil des données.
- La plateforme internet permettant le dépôt du fichier des données 2015 sera ouverte aux établissements de santé dès le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 mai 2017.
- À partir du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 mai 2017, les établissements de santé pourront déposer sur la plateforme internet leur fichier comprenant les données 2016.

6. Modalités d'accompagnement

Pour la période de l'enquête, l'ATIH retient un prestataire en charge de l'accompagnement des établissements de santé participant à ce recueil uniquement sur le traitement des données 2016.

Cet accompagnement consiste :

- d'une part, pour un échantillon d'établissements en la supervision de la production des données. Le périmètre de cet échantillon sera défini en concertation avec l'ATIH, la DGOS et les OMEDIT. Le prestataire s'assure de la mise à disposition des moyens nécessaires à l'enquête par chaque établissement et accompagne l'établissement dans l'utilisation des outils informatiques mis à sa disposition par l'ATIH. Les OMEDIT sont tenus informés des échanges relatifs aux établissements de leur région. Cette supervision a pour objectif la production de données de qualité en termes de conformité, cohérence et exhaustivité par les établissements constituant l'échantillon.

- d'autre part, pour l'ensemble des établissements relevant du périmètre de l'enquête, les questions techniques et fonctionnelles des établissements seront prises en compte via la plateforme internet de l'ATIH.

Cet accompagnement inclut également la fourniture de livrables (en particulier un tableau de bord de suivi par établissement inclus dans l'échantillon) rendant compte de l'accompagnement des établissements participants.

Cet accompagnement des établissements sera mis en place dès le 1^{er} avril 2017 et s'achèvera à la clôture de la plateforme informatique au 31 mai 2017.

Nous vous remercions de nous informer de toute difficulté que vous pourriez rencontrer à la mise en œuvre de cette enquête.

Pour la ministre et par délégation



Pierre RICORDEAU
Secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales

Pour la ministre et par délégation



Katia JULIENNE
Cheffe de service
Adjointe à la directrice générale de l'offre de soins